



RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En vertu de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères est établi par l'établissement public de coopération intercommunale en vue d'être présenté à l'assemblée délibérante.

L'information des élus contenue dans le rapport concerne les services de collecte, évacuation et traitement des déchets ménagers des communes de Méditerranée Porte des Maures au titre de l'exercice 2016.

Présentation du rapport :

En vertu d'une modification introduite par le loi NOTRe du 7 août 2015, le délai de présentation du rapport est prolongé. La présentation du rapport doit désormais intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune membre est destinataire du rapport annuel après son adoption par le conseil communautaire.

Le maire présente le rapport à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (*soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours*).

Publication du rapport :

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont mis à disposition du public selon les conditions définies par l'article L 1411-13 (*sur place à la mairie dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois*).

CONTEXTE GENERAL

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010. Elle regroupe, lors de sa création, les communes de Bormes les Mimosas, Cuers, La Londe les Maures et Pierrefeu du Var.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1^{er} janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 39 635 habitants au 1^{er} janvier 2016 (populations légales INSEE 2013).

En 2016, la CCMPM intervient dans les domaines de compétences suivants délégués par les communes membres depuis le 1er janvier 2011 :

La compétence relative à « **l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés** », figure en 2016 parmi les compétences optionnelles dans les statuts de Méditerranée Porte des Maures. Celle-ci devient une compétence obligatoire des Communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe.

La Communauté de communes est administrée en 2016 par un conseil communautaire composé des 21 membres titulaires suivants :

Représentants la commune de La Londe :

François de CANSON, Président - Nicole SCHATZKINE - Gérard AUBERT - Cécile AUGÉ - Bernard MARTINEZ

Représentants la commune de Pierrefeu du Var :

Patrick MARTINELLI, 1er vice Président - Monique TOURNIAIRE - Jean Bernard KISTON

Représentants la commune de Bormes les Mimosas :

François ARIZZI, 2ème vice Président - Christiane DARNAULT - Jacques BLANCO - Joël BENOIT

Représentants la commune de Cuers :

Gilbert PERUGINI, 3ème vice Président - Martine RIQUELME - Jacques TARDIVET - Nicole BAUDINO - Armelle de PIERREFEU

Représentants la commune du Lavandou :

Gil BERNARDI, 4ème vice Président - Charlotte BOUVARD - Claude MAUPEU

Représentant la commune de Collobrières :

Christine AMRANE, 5ème vice Présidente

MODE DE GESTION ET ORGANISATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

L'ensemble des contrats souscrits par les communes de Méditerranée Porte des Maures dans le domaine des déchets ménagers ainsi que les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été transférés à la Communauté de communes respectivement le 1^{er} janvier 2011 (Cuers et Pierrefeu) et le 1^{er} janvier 2013 (Bormes, La Londe, Le Lavandou et Collobrières)

Afin d'harmoniser la gestion des déchets à l'échelle du périmètre communautaire, un marché global a été attribué le 8 mars 2016, pour une durée de 60 mois, reconductibles deux fois douze mois, selon les conditions suivantes :

- *Lot n° 1 : Pré-collecte (fourniture, entretien, maintenance et lavage des bacs, colonnes, et conteneurs enterrés), collectes en PAP, PDR pour les OMR, collectes sélectives en AV pour les EMR et JMR en mélange, collecte du verre, collecte des déchets verts, collecte des encombrants, des DIB.*
Attributaire : Société Propolys

- *Lot n° 2 : Traitement et/ou valorisation des OMR, encombrants, déchets verts et gravats.*
Attributaire : Société Azur Valorisation (cotraitant : société Valéor)

- *Lot n° 3 : Tri, conditionnement et valorisation des EMR et JMR en mélange, regroupement du verre.*
Attributaire : Société Valéor

- *Lot n° 4 : Exploitation des trois déchetteries de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et Cuers, et de l'ensemble des installations du site de Manjastre.*
Attributaire : Société Propolys

La collecte des déchets ménagers est assurée en régie sur le territoire des communes de Collobrières et Pierrefeu du Var.

En application de ce nouveau marché, le titulaire accomplit, depuis mars 2016, les nouvelles prestations suivantes :

- Collecte des encombrants et végétaux sur rendez-vous à Pierrefeu du Var et à Cuers,
- Maintenance du parc de colonnes enterrées et des ascenseurs à bacs,

Des améliorations ont également été apportées au service en vertu de ce nouveau marché (augmentation des fréquences de lavage des bacs, renouvellement plus rapide du parc de véhicules de collecte (dont la durée d'utilisation ne peut excéder 5 ans à partir de la date de 1ère mise en circulation, mise en place d'un prix de traitement des déchets issus de catastrophes naturelles, mise en place d'une prestation de traitement des posidonies...)

- Lot n° 1 : Pré-collecte (fourniture, entretien, maintenance et lavage des bacs, colonnes, et conteneurs enterrés), collectes en PAP, PDR pour les OMR, collectes sélectives en AV pour les EMR et JMR en mélange, collecte du verre, collecte des déchets verts, collecte des encombrants, des DIB.

La pré-collecte comprend :

- La fourniture et la livraison de bacs (ordures ménagères, déchets recyclables et déchets verts),
- L'entretien et la maintenance des bacs et colonnes de tri,
- Le lavage avec désinfection des bacs et colonnes de tri,

La prestation de collecte des déchets est effectuée par le titulaire sur le territoire des communes de Bormes, La Londe, Le Lavandou et Cuers. La collecte est effectuée en régie sur le territoire de Pierrefeu et Collobrières.

La collecte des déchets verts et des encombrants en porte à porte et sur rendez-vous est effectuée par la société titulaire à Bormes, La Londe et Le Lavandou, ainsi qu'à Pierrefeu depuis le mois de mars 2016.

Les fréquences de collecte s'établissent comme suit à **Bormes, La Londe et Le Lavandou** :

Période « hors saison » du 16 octobre au 15 mars	C3 (écarts) / C6 (centres villes)
Période « inter saison » du 16 mars au 15 juin et du 16 septembre au 15 octobre	C3 / C7 (écarts) / C7 (centres villes)
Période « haute saison » du 16 juin au 15 septembre	C7 (1)

Sur le territoire de la commune de **Cuers** :

Collecte en fréquence C3	<p>Lotissement les Défens Le Ruol Valcros Village Le Colet de Blanc La Glavine La ZAC des Bousquets (intérieur) Lotissement St Jacques Lotissement St Marc Lotissement St Luc Lotissement st jean</p>
Collecte en fréquence C4	<p>Les hauts du Pas Redon Chemin de l'Aumérade coté chemin des vignes Chemin du Colombier Chemin des Trémourèdes Chemin du pas de Baron La N.I.R.P. Chemin de la Mué Chemin de la Bouisse</p>
Collecte en fréquence C6	<p>Chemin du Pouverel Lotissement Décugis Lotissement des Guinguettes</p>
Collecte en fréquence C7	<p>Chemin des Loinveys La Pouverine Les balcons du Redon Chemin du Redon Les Plans de Loubes 1-2 et 3 La Base Avenue des Bousquets Chemin des Veys Intermarché Les Arbousiers Bld Gambetta et ses lotissements Lotissement La Ferrage Allée Berlioz Rue des paradisiers Rond point d'escota Le centre ville Le centre ancien</p>

	Route de Valcros Avenue Pothonier Avenue Loti Route de Nice RD 97 Route de Toulon RD 97 Avenue Léon Amic
--	---

A **Pierrefeu**, les déchets ménagers sont collectés par les 4 agents du service. Des agents saisonniers sont également recrutés en période estivale.

Une collecte des déchets est également effectuée par les services communautaires en qualité de prestataire de service (Centre hospitalier Henri Guérin, ADAPEI, Simply Market).

Les services de collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchets industriels banals, des déchets verts et encombrants ainsi que la gestion de la déchetterie sont également exécutés en régie à **Collobrières**.

Un avenant n°1 a été conclu le 8 novembre 2016 afin d'apporter la modification suivante au bordereau de prix du lot n°1 du marché :

Prix n° C21 de la collecte des déchets verts sur rendez-vous Pierrefeu/Cuers (PSE n°6)

Le prix de la prestation « Collecte des déchets verts sur rendez-vous sur les communes de Cuers et Pierrefeu du Var et transport et vidage sur le site de regroupement de Manjastre » prévu à l'article 7.18 du Cahier des clauses techniques particulières, qui était forfaitaire dans le cadre du marché initial, est remplacé par un prix à la tonne (165,60 €HT)

- Lot n° 2 : Traitement et/ou valorisation des OMR, encombrants, déchets verts et gravats.

En application du marché, les déchets ménagers et encombrants collectés sur le territoire communautaire sont traités au sein des deux installations suivantes :

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pierrefeu,
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon

Les déchets verts sont traités au sein du biopôle de la Gagère à Cabasse.

- Lot n° 3 : Tri, conditionnement et valorisation des EMR et JMR en mélange, regroupement du verre.

La prestation comprend :

- Le tri et le conditionnement des produits collectés en apport volontaire ou en points de regroupement
- La valorisation matière des JMR (la recette issue de la vente de ces produits est reversée par par le titulaire à la collectivité).

Les autres flux triés sont orientés vers leurs filières de reprise et donnent lieu au versement à la collectivité de produits de valorisation en application des dispositions figurant dans les contrats filières conclus par la CCMPM.

- Accueil des cartons issus de déchetteries ou de collectes en porte à porte, leur mise en balle et leur revente. Les recettes issues de la vente des cartons sont reversées à la collectivité par le titulaire.

Conformément au cahier des charges du nouveau marché, à partir du mois d'avril 2016, une collecte bi-flux (verre et multi-matériaux) a été mise en place. Le parc de colonnes a été adapté sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les flux emballages et JMR sont désormais traités ensemble par le titulaire au sein du centre de tri et valorisation matière du Muy, permettant une simplification du geste de tri pour l'usager.

Concernant la valorisation du carton, un avenant n°1 a été conclu le 8 novembre 2016 afin d'apporter les modifications suivantes :

Les cartons collectés en déchetteries communautaires sont requalifiés en PCNC (Papiers Cartons Non Complexés)

Le prix de la prestation de tri et de mise en balles des PCNC est modifié rétroactivement à effet du 8 mars 2016. Il est porté de 30,00 € à 90,00 €HT/tonne.

En contrepartie, la collectivité pourra prétendre à un soutien de la part d'Eco emballages dont le montant en vigueur s'établit à 202,00 €/tonne.

- Lot n° 4 : Exploitation des trois déchetteries de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas et Cuers et de l'ensemble des installations du site de Manjastre.

La Communauté de communes dispose sur son territoire de quatre déchetteries communautaires :

DECHETTERIE	ADRESSE	TELEPHONE	HORAIRES D'ACCES
MANJASTRE (Bormes)	Route de Manjastre 83230 BORMES LES MIMOSAS	04 94 71 74 83	Du Lundi au Vendredi 8h00/12h00 et 13h00/1700
LA PABOURETTE (La Londe les Maures)	La Pabourette 83250 LA LONDE LES MAURES	04 94 66 90 15	Du Lundi au Vendredi 8h00/12h00 et 13h00/1700
COLLOBRIERES	Quartier Notre-Dame, RD 14 Entrée ouest	04 94 13 83 83	Du Lundi au Samedi 10h00/12h00
CUERS	ZAC des Bousquets 83390 CUERS	04 94 00 11 60	Du Lundi au Vendredi 8h00/12hh0 et 13h30/17h30

Ces équipements sont ouverts aux entreprises dont le siège est sur le territoire communal ou qui peuvent justifier de l'exécution de travaux sur la commune.

Le lot n°4 comprend les prestations suivantes :

- Organisation, pilotage, contrôle des prestations objet du marché,
- Gestion des flux issus du service public entrant dans le champ de compétence de la Communauté de Communes,
- Préparation et optimisation de la logistique des transferts de déchets,
- Tri valorisation des déchets des professionnels et des services techniques communaux,
- Prestations de propreté et de maintenance du site
- Évacuation vers les filières de traitement valorisation extérieures au site,

- Gestion complète des trois déchetteries et le transport des gros flux de déchets vers le transfert de Manjastre et le site retenu par la collectivité pour le lot 2.

- Traitement et valorisation des flux minoritaires sur les déchetteries (DDS, Textiles, pneumatiques, ferrailles ...)

Le site de Manjastre est une Installation Classée de Protection de l'Environnement (ICPE) regroupant les activités suivantes :

- Une déchetterie,
- Une plate forme de tri des encombrants,
- Une unité de broyage des déchets verts,
- Enfin, un quai de transfert mis en œuvre par le prestataire en charge de l'exploitation de l'ICPE.

Manjastre comporte également une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) accueillant les déchets terres et gravats des artisans, professionnels et Mairies des communes de Bormes-les-Mimosas, la Londe-les-Maures et le Lavandou.

A ce titre, le lot n°4 comporte également les prestations suivantes, spécifiques à Manjastre :

- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères résiduelles,
- Traitement des déchets issus des catastrophes naturelles (inondations)
- Exploitation du site multimodal de Manjastre,
- Exploitation du site d'enfouissement des inertes (ISDI)
- Traitement et valorisation agronomique des déchets verts
- Traitement des sables et posidonies issus du nettoyage des plages

Les **déchetteries de Manjastre, de Collobrières et de Cuers** font l'objet d'une tarification validée par délibérations du Conseil Communautaire du 14 janvier 2013 et du 29 octobre 2014.

Les tarifs en vigueur en 2016 s'établissent comme suit :

Déchetterie de Manjastre :

Ordures ménagères/Déchets industriels banals : 110,00 €/tonne

Déchets en mélange (flux non trié) : 120,00 €/tonne

Végétaux :

12,50 €/tonne (de 2 à 15 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 15 tonnes)

Encombrants :

25,00 €/tonne (de 2 à 5 tonnes)

110,00 €/tonne (plus de 5 tonnes)

Terres et gravats :

6,00 €/tonne (de 4 à 50 tonnes)

12,00 €/tonne (de 50 à 400 tonnes)

25,00 €/tonne (plus de 400 tonnes)

Les mêmes tarifs s'appliquent à Cuers à partir du 1^{er} janvier 2017.

Tarifification déblais chantiers communaux :

La pérennité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Manjastre a nécessité la mise en œuvre de solutions visant à favoriser la maîtrise des apports de terres et gravats ainsi que leur valorisation.

Dans cette mesure, une tarification des déblais issus de chantiers communaux, pour lesquels les entreprises bénéficiaient jusqu'à présent d'une gratuité, a été mise en place à effet du 1^{er} janvier 2013.

Cette tarification est appliquée aux entreprises dans le cadre d'apports de terres et gravats issus de travaux communaux au delà du seuil de 8000 tonnes par commune.

Tarif: 9,00 €/tonne

Déchetterie de Collobrières :

L'accès à la déchetterie pour les commerçants et artisans est subordonné à la possession d'une carte d'accès « Professionnels » donnant droit à 30 déchargements par semaine.

Tarif carte d'accès :

- Carte 30 déchargements (professionnels dont le siège social est situé à Collobrières) : 400,00 €

Dans le cadre d'un accord intervenu avec la société Pizzorno, gestionnaire du site, un point de collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) a été mis en place courant 2014 sur le site de l'ISDND de Roumagayrol et un avenant a été conclu avec la société Eco systèmes afin de garantir le recyclage de ce type de déchets issus de la ville de **Pierrefeu**.

En vertu d'un accord intervenu entre la société Pizzorno et Méditerranée Porte des Maures, afin de rendre un service accru à la population et d'encourager le tri, les points de collecte des déchets suivants ont été ajoutés en 2015 sur le site de Roumagayrol :

- Verre,
- Emballages,
- Papiers,
- Ampoules,
- Huiles.

Le lot n°4 a fait l'objet d'un avenant n°1, intervenu le 8 novembre 2016, afin de modifier les dispositions relatives au traitement, à la valorisation et à la reprise des ferrailles selon les conditions suivantes :

La collectivité, en application des dispositions de l'article 8.17 du CCTP a confié au prestataire la reprise des ferrailles triées sur les déchetteries communautaires.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures fait part de sa volonté de confier cette prestation à une société spécialisée. Au préalable, il convient de supprimer la prestation et les prix correspondants figurant au marché.

En conséquence, les prestations de traitement et valorisation des ferrailles sont supprimées du marché attribué à la société Propolys à compter du 1^{er} novembre 2016. Les mentions relatives au traitement, à la valorisation et au prix de reprise des ferrailles sont supprimées sous l'article 8.17 du CCTP ainsi que sous les rubriques MR1, MR1a, LR1 et LR1a du bordereau de prix unitaires.

Un contrat pour la reprise/valorisation des ferrailles a été signé avec un prestataire spécialisé à effet du 1^{er} novembre 2016.

Secteur/Année	Ordures ménagères collectées (en tonnes)		
	2014	2015	2016
Bormes/La Londe/ Le Lavandou	17 387 <i>(soit 767,27 kg/an/hab)</i>	15 572 <i>(soit 697,76 kg/an/hab)</i>	14 946 (-4,02 %/2015) <i>(soit 707,37 kg/an/hab)</i>
Collobrières	840 <i>(soit 438,41 kg/an/hab)</i>	858 <i>(soit 440,90 kg/an/hab)</i>	855 (-0,35%/2015) <i>(soit 453,10 kg/an/hab)</i>
Cuers	4 596 <i>(soit 438,80 kg/an/hab)</i>	4 682 <i>(soit 441,99 kg/an/hab)</i>	4 810 (+2,73%/2015) <i>(soit 455,06 kg/an/hab)</i>
Pierrefeu	2 485 <i>(soit 429,71 kg/an/hab)</i>	2 312 <i>(soit 388,89 kg/an/hab)</i>	2 285 (-1,17%/2015) <i>(soit 377,75 kg/an/hab)</i>
Total	25 308 <i>(soit 611,97 kg/an/hab)</i>	23 424 <i>(soit 574,10 kg/an/hab)</i>	22 896 (-2,25 %/2015) <i>(soit 577,67 kg/an/hab)</i>

Les **tonnages d'ordures ménagères** produits sur le territoire communautaire poursuivent leur diminution en 2016 **(-2,25 % sur un an)**

Cette évolution, en tenant compte de la baisse de la population INSEE du territoire enregistrée sur la même période (- 3,08%), marque une confirmation de la tendance observée en 2015.

Cette diminution des flux collectés respecte le cadre fixé par le législateur. En effet, **la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique** entend donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, **en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.**

En moyenne, un habitant de la Communauté de communes produit 3,57 kgs par an de déchets ménagers en plus par rapport à 2015 (la population INSEE du territoire a baissé de 2,85 % sur la même période) et **34,30 kgs de déchets ménagers en moins par rapport à 2014.**

Cette tendance est homogène sur l'ensemble du territoire communautaire qui enregistre une **baisse moyenne de 2,25 % des tonnages produits.** La faible augmentation enregistrée à Cuers doit être nuancée au regard de l'évolution démographique enregistrée sur la même période (la population INSEE de Cuers a progressé de près d'1 % de 2015 à 2016).

Valorisation des déchets ménagers :

Deux sites de traitement sont utilisés par le prestataire pour la valorisation des déchets ménagers et des encombrants ; l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol à Pierrefeu et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lagoubran.

En 2016, 71 % des déchets de Méditerranée Porte des Maures ont été traités à Roumagayrol et 29 % à Lagoubran.

La Communauté de communes demande à son prestataire de services de favoriser le mode de valorisation énergétique, solution qui présente en effet deux avantages :

- Environnemental

L'incinération est une méthode de valorisation par production d'énergie tandis que l'enfouissement obère progressivement les capacités de stockage du site de Roumagayrol.

- Économique

Les taux de TGAP mettent en évidence l'intérêt économique de la valorisation énergétique (4,13 €/tonne contre 20,08 €/tonne pour l'enfouissement).

Le Projet de Plan départemental de gestion des déchets non dangereux du département (Plan établi au niveau régional à partir du 1^{er} janvier 2017), a pour objectif, en matière de traitement des OMR, de saturer l'UVE de Lagoubran dès 2016, afin de réduire au maximum le besoin local en capacité de stockage.

Dans ce but, le projet de plan privilégie les ordures ménagères résiduelles produites par les territoires de la CCMPM et la CC du Golfe de Saint-Tropez pour alimenter l'UVE dans la limite des capacités disponibles après apport des communes de la CA Toulon Provence Méditerranée.

La **collecte des végétaux et des encombrants en porte à porte connaît une progression régulière** sur notre territoire depuis plusieurs années.

En 2016, la collecte des végétaux en porte à porte progresse de 13 % par rapport à 2015. La collecte des encombrants, diminue dans d'importantes proportions en 2016 (-25%), en dépit de la mise en place du service à Pierrefeu depuis le mois de mars :

Végétaux : 477,26 tonnes en 2016 (contre 414,16 tonnes en 2015)

Encombrants : 2 758,27 tonnes en 2016 (contre 3 443,47 tonnes en 2015)

Tri sélectif :

Le tri sélectif représente 2.902,72 tonnes en 2016 sur le territoire communautaire soit :

Multimatériaux : 1224,85 tonnes

Verre : 1.677,87 tonnes

Evolution 2015/2016 du tri sélectif par secteur (en tonnes) :

Secteur/Année	JMR 2015	Emballages 2015	Multimatériaux 2016	Verre		Total		Progression
				2015	2016	2015	2016	
Bormes/ La Londe/ Le Lavandou	409	373	797	1139	1167	1921	1964	+2,24 %
Collobrières	30	15	48	61	69	106	117	+10,38 %
Cuers	141	135	252	278	319	554	571	+3,07 %
Pierrefeu	65	51	127	110	123	226	250	+10,62 %
	645	574	1224	1588	1678	2807	2902	+ 3,38 %

Le tri sélectif progresse de 3,38 % en 2016 sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures.

Par secteurs du territoire communautaire, la production par habitant donne les résultats suivants :

-Bormes/La Londe/Le Lavandou : 92,95 kg/an/hab. *(à nuancer au regard des fortes variations saisonnières de population)*

-Collobrières : 62 kg/an/hab.

-Cuers : 54,02 kg/an/hab.

-Pierrefeu : 41,33 kg/an/hab.

L'effort de collecte sélective par habitant progresse dans chaque commune de l'intercommunalité.

Les résultats de collecte du verre (42,33 kg/hab/an) sont supérieurs à la moyenne des EPCI de notre strate démographique (35,4 kg/an/hab), par contre, en dépit du passage à la collecte multi-matériaux, des progrès doivent être accomplis sur le tri des emballages légers.

La collecte sélective connaît une progression constante sur notre territoire ; **2902 tonnes d'emballages, journaux/magazines et verres** ont ainsi été collectées puis orientées vers leurs filières de valorisation en 2016 contre 2807 tonnes en 2015 (**soit +3,38 %** après avoir enregistré une progression de 2,11 % en 2015 et de 3,7 % en 2014).

Cette évolution diffère selon les matériaux triés. Ainsi, sur le territoire communautaire, **la collecte des verres progresse de 5,66 % et la collecte des multi-matériaux évolue de 0,41 %**

Les erreurs de tri enregistrées au centre de valorisation du Muy sont faibles (2,5 kg/an/hab en 2016 contre 7,8 kg/an/hab de moyenne nationale). Les gestes de tri sont donc globalement bien compris par les usagers du territoire.

Les **actions de sensibilisation au tri sélectif**, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres. Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

La modification des consignes de tri a permis de renouveler notre communication. En effet l'équipe de la Communauté de Communes a mis en place la nouvelle signalétique sur les éco parc et a adapté les supports de communication (affiches, flyers).

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont également été organisées dans les écoles, collèges, dans le cadre de journées pédagogiques mais également à l'occasion de journée consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres. Des actions de formations pour le personnel de cantine et de l'Office du tourisme de La Londe a été réalisé.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales, ainsi que sur les communes vertes. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

L'équipe de Méditerranée Porte des Maures a également participé au **Téléthon 2016** en organisant une collecte de papiers sur le territoire des 6 communes membres. L'opération a permis de collecter 91 tonnes de papiers, soit 41 tonnes de plus que l'objectif initial fixé à 50 tonnes.

A ce titre, la Communauté de communes a reversé une somme de 4 327 euros à l'Association Française contre les Myopathies.

INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES

Le **coût du service public d'élimination des déchets** comprend l'ensemble des dépenses réalisées en 2016 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges de matériel...).

Il intègre l'**ensemble des déchets** pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...).

Secteur	Coût du service 2016
Total	12.203.247,00 €

Le coût de fonctionnement 2016 du service public d'élimination des déchets s'établit à **12.203.247,00 €** (soit 307,89 €/hab/an)

Le marché public de gestion des déchets, conclu en mars 2016, a permis à la Communauté de communes de réaliser une économie sur le coût du service de **415.000,00 €** sur 10 mois par rapport à la même période de 2015 (mars à décembre)

RECETTES

Plusieurs catégories de produits sont perçues par le budget communautaire dans le cadre de la gestion du service public d'élimination des déchets.

Peuvent ainsi être distingués :

- La fiscalité,
- Les produits de tarification des déchetteries,
- Les produits spécifiques de collecte,
- Les redevances (Déchets industriels banals, campings),
- Les produits de valorisation,
- Les reversements sur charges de personnel.

Fiscalité :

TEOM Produit 2016	11.186.948,00 €
--------------------------	------------------------

En progression de 2,84 % par rapport à 2015

Produits de tarification déchetteries :

Déchetteries de Manjastre et Collobrières	276.955,00 €
---	--------------

En progression de 11,30 % par rapport à 2015

Produits spécifiques de collecte :

Collecte (Centre hospitalier Guérin, ADAPEI)	63.978,00 €
--	-------------

Redevances :

Déchets Industriels Banals (Collobrières, Cuers et Bormes/La Londe/Le Lavandou)	253.617,00 €
Campings (Bormes/La Londe/Le Lavandou)	277.437,00 €
Total	531.054,00 €

Produits de valorisation :

Adelphe (produits 2016 + liquidatif 2015)	272.260,00 €
Filières de reprise	204.470,00 €
Total	476.730,00 €

Reversements sur charges de personnel :

Remboursements CEA 2015 (Pierrefeu)	7.113,00 €
Remboursement mise à disposition agent CCMPM (Bormes/La Londe/Le Lavandou)	18.413,00 €
Total	25.526,00 €

Les produits cumulés du service public d'élimination des déchets s'établissent en 2016 à la somme de **12.561.191,00 €** soit **316,92 €/habitant/an**.